



VILLE
DE
SULLY-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2024

Siège de la Mairie de Sully-sur-Loire
3 place Maurice de Sully à Sully-sur-Loire

Délibérations n°2024-010 à 2024-018

Rendues exécutoires après réception en préfecture le 27/02/2024
et publication sur le site internet de la collectivité le 29/02/2024

2024-010	Demande de subvention auprès du Département du Loiret pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle
2024-011	Demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle
2024-012	Demande de subvention auprès de l'Etat Centre Val de Loire pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle
2024-013	Tarif bornes de recharge pour les véhicules électriques
2024-014	Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs de Sully-sur-Loire
2024-015	Participation au voyage de Freiburg pour les collégiens Sullylois
2024-016	Règlement intérieur de la société EQUALIA
2024-017	Convention spéciale de déversement des Eaux Industrielles avec la société FRAMATOME
2024-018	Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 19 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

DÉLIBÉRATION 2024-010	
Demande de subvention auprès du Département du Loiret pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOU DI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Mme DION, 1^{ère} Adjointe expose qu'afin d'éviter un risque de rupture dans l'offre de soins et d'attirer de nouveaux praticiens et spécialistes souhaitant exercer en libéral dans un cadre adapté, la commune porte avec les professionnels de santé la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

La commune intervient dans la phase « immobilier » du projet.

Pour cela, la ville possède un terrain sur lequel elle souhaite construire le bâtiment qui accueillera la future MSP à l'horizon 2025.

Ce projet bénéficiera aux habitants de la commune et plus largement au territoire de la Communauté de Communes du Val de Sully (les professionnels de santé signataires du projet de santé, se sont engagés à recevoir les patients résidant sur ce territoire et désireux de consulter au sein de cette MSP)

Le projet se situera rue des Terres, en zone Ue du PLU (parcelle AM 0442) pour une superficie de bâtiment d'environ 525 m².

Afin d'accroître sa performance environnementale et son efficacité énergétique, le projet prévoit l'utilisation de matériaux de construction biosourcés.

A ce stade, le coût de l'opération est évalué à 1 495 000 € HT dont 1 050 000 € de travaux de construction du bâtiment de 525 m²

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Viabilisation (EDF, AEP, Fibre, raccordement EU/EP)	30 000,00	Subvention Département (volet 2)	240 000,00
Aménagements extérieurs (voirie, parkings, espaces verts, incendie)	380 000,00		
Construction bâtiment (525 m ²)	1 050 000,00	Subvention Département (accès aux soins)	200 000,00
Maitrise d'œuvre (PC, loi MOP...)	105 000,00	Subvention Etat – DSIL 2023	150 000,00
Coordination sécurité	10 000,00	CPER 2021-2027 Subvention Etat 135 000,00 € Subvention Région 285 000,00 €	420 000,00
Contrôle technique	20 000,00	Autofinancement ville (dont emprunt)	485 000,00
Géomètre	5 000,00		
TOTAL HT	1 495 000,00	TOTAL HT	1 495 000,00
Total TTC	1 794 000,00		

Le Conseil Municipal,

la Maire-Adjointe entendue,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article 1^{er} :

d'approuver le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Article 2 :

de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret au titre du volet 2 d'un montant de 240 000,00 € HT.

Article 3 :

de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret au titre de l'accès aux soins d'un montant de 200 000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024010-DE

S²LO

Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024010-DE

S²LO

Article 4 :

d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents.

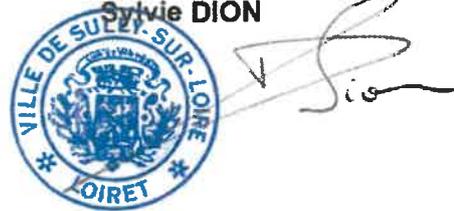
POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation
Sylvie DION



Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le
.....3/3

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024011-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCAION	
13 février 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

DÉLIBÉRATION 2024-011	
Demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOU DI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Mme DION, 1^{ère} Adjointe expose qu'afin d'éviter un risque de rupture dans l'offre de soins et d'attirer de nouveaux praticiens et spécialistes souhaitant exercer en libéral dans un cadre adapté, la commune porte avec les professionnels de santé la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

La commune intervient dans la phase « immobilier » du projet.

Pour cela, la ville possède un terrain sur lequel elle souhaite construire le bâtiment qui accueillera la future MSP à l'horizon 2025.

Ce projet bénéficiera aux habitants de la commune et plus largement au territoire de la Communauté de Communes du Val de Sully (les professionnels de santé signataires du projet de santé, se sont engagés à recevoir les patients résidant sur ce territoire et désireux de consulter au sein de cette MSP)

Le projet se situera rue des Terres, en zone Ue du PLU (parcelle AM 0442) pour une superficie de bâtiment d'environ 525 m².

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le

Publication ou affichage le

Afin d'accroître sa performance environnementale et son efficacité énergétique, le projet prévoit l'utilisation de matériaux de construction biosourcés.

A ce stade, le coût de l'opération est évalué à 1 495 000 € HT dont 1 050 000 € de travaux de construction du bâtiment de 525 m².

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Viabilisation (EDF, AEP, Fibre, raccordement EU/EP)	30 000,00	Subvention Département (volet 2)	240 000,00
Aménagements extérieurs (voirie, parkings, espaces verts, incendie)	380 000,00		
Construction bâtiment (525 m ²)	1 050 000,00	Subvention Département (accès aux soins)	200 000,00
Maitrise d'œuvre (PC, loi MOP...)	105 000,00	Subvention Etat – DSIL 2023	150 000,00
Coordination sécurité	10 000,00	CPER 2021-2027 Subvention Etat 135 000,00 € Subvention Région 285 000,00 €	420 000,00
Contrôle technique	20 000,00	Autofinancement ville (dont emprunt)	485 000,00
Géomètre	5 000,00		
TOTAL HT	1 495 000,00	TOTAL HT	1 495 000,00
Total TTC	1 794 000,00		

Le Conseil Municipal,

la Maire-Adjointe entendue,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article 1^{er} :

d'approuver le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Article 2 :

de solliciter une subvention de 420 000,00 € HT au titre du CPER 2021-2027 dont 285 000,00 € HT pour la part Région.

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024011-DE



Acte rendu exécutoire après

Réception en Préfecture le

Publication ou affichage le

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 045-214503153-20240219-DEL2024011-DE

SILLY

Article 3 :

d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents.

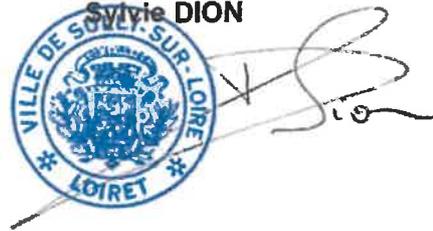
POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation
Sylvie DION



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le
.....3/3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

DÉLIBÉRATION 2024-012	
Demande de subvention auprès de l'Etat pour la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Mme DION, 1^{ère} Adjointe expose qu'afin d'éviter un risque de rupture dans l'offre de soins et d'attirer de nouveaux praticiens et spécialistes souhaitant exercer en libéral dans un cadre adapté, la commune porte avec les professionnels de santé la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

La commune intervient dans la phase « immobilier » du projet.

Pour cela, la ville possède un terrain sur lequel elle souhaite construire le bâtiment qui accueillera la future MSP à l'horizon 2025.

Ce projet bénéficiera aux habitants de la commune et plus largement au territoire de la Communauté de Communes du Val de Sully (les professionnels de santé signataires du projet de santé, se sont engagés à recevoir les patients résidant sur ce territoire et désireux de consulter au sein de cette MSP)

Le projet se situera rue des Terres, en zone Ue du PLU (parcelle AM 0442) pour une superficie de bâtiment d'environ 525 m².

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le

Publication ou affichage le

Afin d'accroître sa performance environnementale et son efficacité énergétique, le projet prévoit l'utilisation de matériaux de construction biosourcés.

A ce stade, le coût de l'opération est évalué à 1 495 000 € HT dont 1 050 000 € de travaux de construction du bâtiment de 525 m²

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT
Viabilisation (EDF, AEP, Fibre, raccordement EU/EP)	30 000,00	Subvention Département (volet 2)	240 000,00
Aménagements extérieurs (voirie, parkings, espaces verts, incendie)	380 000,00		
Construction bâtiment (525 m ²)	1 050 000,00	Subvention Département (accès aux soins)	200 000,00
Maitrise d'œuvre (PC, loi MOP...)	105 000,00	Subvention Etat – DSIL 2023	150 000,00
Coordination sécurité	10 000,00	CPER 2021-2027 Subvention Etat 135 000,00 € Subvention Région 285 000,00 €	420 000,00
Contrôle technique	20 000,00	Autofinancement ville (dont emprunt)	485 000,00
Géomètre	5 000,00		
TOTAL HT	1 495 000,00	TOTAL HT	1 495 000,00
Total TTC	1 794 000,00		

Le Conseil Municipal,

la Maire-Adjointe entendue,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article 1^{er} :

d'approuver le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Article 2 :

de solliciter une subvention de 420 000,00 € HT au titre du CPER 2021-2027 dont 135 000,00 € HT pour la part Etat et 285 000,00 € HT pour la part Région.

Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024012-DE

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 045-214503153-20240219-DEL2024012-DE

S'LO

Article 3 :

d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents.

POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation
Stéphane DION



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

DÉLIBÉRATION 2024-013	
Tarif bornes de recharge pour les véhicules électriques	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJUDI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. DAIMAY, Maire-Adjoint en charge des Travaux rappelle que la commune dispose de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques situées sur le parking du gymnase du Hameau, route d'Orléans.

Vu la délibération n° 42 en date du 17 avril 2023 concernant le tarif des bornes de recharge pour les véhicules électriques situées sur le parking des Jardiniers,

Il propose d'instaurer un tarif unique pour l'utilisation de l'ensemble des bornes :

↳ 0,50 € du Kwh TTC pour les usagers.

Le Conseil Municipal,

le Maire-Adjoint entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le

Publication ou affichage le

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le
ID : 045-214503153-20240219-DEL2024013-DE

DECIDE

Article unique :

d'approuver le tarif unique pour l'utilisation de l'ensemble des bornes de recharge pour les véhicules électriques comme indiqué ci-dessus.

POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation
Sylvie DION



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24
DÉLIBÉRATION 2024-014	
Convention tripartite d'utilisation de équipements sportifs de Sully-sur-Loire	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. MARTIN, Maire-Adjoint en charge des Sports rappelle que la convention relative à l'utilisation des installations sportives par les collèges du Loiret conclue entre les collectivités ou établissements publics propriétaires, les collèges et le Département a été renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 4 ans,

Puis il dépose sur le bureau le projet de convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs de Sully-sur-Loire,

Considérant que dans l'article 4 de la convention, il est prévu la revalorisation du tarif au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de la variation annuelle de l'indice Insee du coût de la construction.

Considérant que la présente convention a pour objet d'actualiser le montant de la participation départementale aux frais de fonctionnement des installations sportives à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que la présente convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Acte rendu exécutoire après :

Réception en Préfecture le

Publication ou affichage le

Considérant la proposition tarifaire du département pour l'utilisation des installations sportives établie comme suit :

Bassin d'apprentissage fixe	12,15 € de l'heure
Piscine	64,90 € de l'heure
Installations couvertes	8,61 € de l'heure
Terrain extérieur	4,29 € de l'heure

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1311-15 et L.3211-1,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L.214-4,

Le Maire-Adjoint entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article 1^{er} :

d'autoriser la proposition tarifaire du Département pour l'utilisation des installations sportives.

Article 2 :

de ratifier la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs entre la commune de Sully-sur-Loire, le Département du Loiret et le Collège Maximilien de Sully.

POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation



Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 
ID : 045-214503153-20240219-DEL2024014-DE

Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024015-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24
DÉLIBÉRATION 2024-015	
Participation au voyage de Freiburg pour les collégiens Sullylois	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Mme LEVEILLE Jeannette, Maire-Adjointe en charge des Finances expose que nous avons été saisis par le collège d'une demande de participation financière au voyage de Freiburg en Allemagne pour les collégiens de Sully-sur-Loire.

Le Conseil Municipal,

la Maire-Adjointe entendue,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024015-DE



DECIDE

Article unique :

d'octroyer la somme de 500 € pour la participation au voyage de Freiburg uniquement pour les familles Sullyloises, soit 29 élèves.

POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation
Sylvie DION



Acte rendu exécutoire après :
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	
DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24
DÉLIBÉRATION 2024-016	
Règlement intérieur de la société EQUALIA	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. DAIMAY, Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de la société EQUALIA (Sully Forme – BAF).

Considérant qu'un règlement intérieur a été rédigé afin que des règles d'hygiène et de sécurité soient établies et portées à la connaissance du public,

Il dépose sur le bureau le projet du règlement intérieur de la société EQUALIA,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le projet du règlement intérieur,

Le Maire-Adjoint entendu,

et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024016-DE

S²LO

DECIDE

Article unique :

d'approuver le règlement intérieur de la société EQUALIA.

POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation
Sylvie DION



Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 19 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

DÉLIBÉRATION 2024-017	
Convention spéciale de déversement des Eaux Industrielles avec la société FRAMATOME	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

M. DAIMAY, Maire-Adjoint propose le renouvellement de la convention spéciale de déversement des Eaux Industrielles concernant la société FRAMATOME située ZA de la Pillardière.

Puis il dépose sur le bureau le projet de convention spéciale de déversement des Eaux Industrielles avec la société FRAMATOME,

Il rappelle que cette convention est valable 5 ans conformément à l'arrêté d'autorisation de déversement.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention,

Envoyé en préfecture le 27/02/2024
Reçu en préfecture le 27/02/2024
Publié le 
ID : 045-214503153-20240219-DEL202417-DE

Le Maire-Adjoint entendu,
et après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

DECIDE

Article unique :

d'autoriser M. le Maire à ratifier la convention spéciale de déversement des Eaux Industrielles avec la société FRAMATOME.

POUR	24
CONTRE	-
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation
Sylvie DION



Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ORLEANS

COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Sylvie DION, 1^{ère} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION	
13 février 2024	

DATE D'AFFICHAGE	
13 février 2024	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	29
Présents	17
Votants	24

DÉLIBÉRATION 2024-018	
Rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2024	

Présents (17) : Mme DION, M. HELAINE, Mme LEVEILLE Jeannette, M. MARTIN, Mme AMELIN, M. CHERREAU, Mme PERRONNET, MM. DAIMAY, BRUNET, SOLHEID, LAURENT, Mmes PERRIERE, LEVEILLE Edwige, EL MOUJOUDI, M. COUSIN, Mmes MOUNIER, LEFAUCHEUX.

Pouvoirs (7) :

M. RIGLET (ayant donné procuration à M. HELAINE)
M. GERARD (ayant donné procuration à Mme AMELIN)
M. FALLIK (ayant donné procuration à Mme DION)
Mme SCHREIER (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Edwige)
M. BRIAIS (ayant donné procuration à M. MARTIN)
M. GAUTIER (ayant donné procuration à M. COUSIN)
Mme GABRIEL (ayant donné procuration à Mme LEVEILLE Jeannette)

Absents (5) :

M. SANCLEMENTE
Mme MARINIER
M. BELHADJ
Mme MORISSEAU
M. NALET

Secrétaire de séance : Mme PERRIERE

Mme LEVEILLE Jeannette, Maire-Adjointe en charge des Finances expose que conformément aux articles L 2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26, du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire, dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

L'article L.2312-1 a été modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 – art. 107 aussi appelé Loi NOTRe.

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.

Puis elle présente le ROB 2024,

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 045-214503153-20240219-DEL2024018-DE



Le Conseil Municipal,
la Maire-Adjointe entendue,

DECIDE

Article unique :

de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 qui a lieu dans les deux mois précédant le vote des budgets primitifs.

POUR	
CONTRE	
ABSTENTIONS	-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Anne PERRIERE



Pour le Maire et par délégation
Sylvie DION



Acte rendu exécutoire après
Réception en Préfecture le
Publication ou affichage le